



DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales: decision 18-2025

OBJET : Demande de subvention 2025 -FONDS VERTS – MAIRES BATISSEURS.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,
- Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire du Muy par délibération n° 2020-17 du 22/06/2020,

Le Maire

DECIDE

De solliciter l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Etat pour l'année 2025 pour la construction, réhabilitation de logements sociaux ainsi que les équipements publics associés.

La commune s'engage, toutefois, à prendre à sa charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Le montant de l'aide sollicitée est de 376 000 €

Le Muy, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Mis en ligne sur le site ville-lemuy.fr

Le